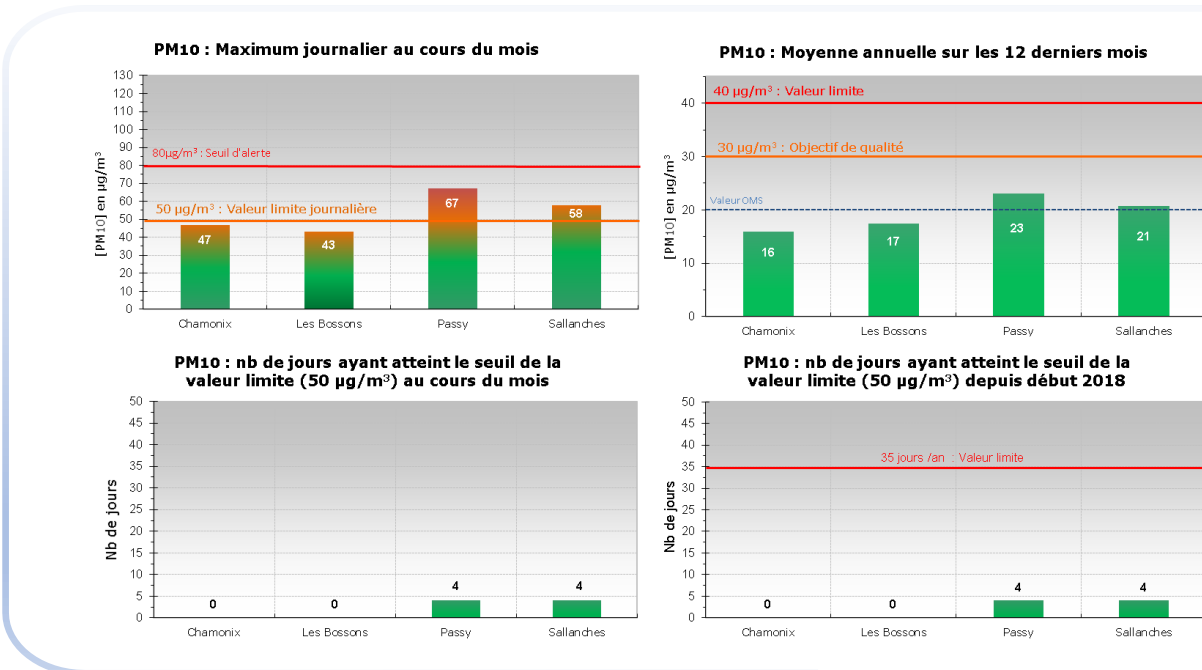


➤ Bilan de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

Janvier a été marqué par une alternance de périodes de douceur et de nets refroidissements. Ces conditions ont globalement favorisé la dégradation de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc au cours du mois.

Particules en suspension (PM₁₀)



Concernant les **particules PM₁₀**, la situation continue à évoluer lentement sous l'effet de conditions météorologiques moins favorable à la dispersion des particules et à l'augmentation des émissions liées aux besoins de chauffage.

L'exposition « aigue », liée aux situations de pics, a affectée à plusieurs reprises au cours du mois de janvier principalement la zone la plus sensible : la basse vallée de l'Arve. On notera un maxima journalier dépassant la valeur limite sur le site de Passy et de Sallanches (la norme, appelée « valeur limite » est fixée à 50 µg/m³ en moyenne journalière, elle tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an). La vigilance pollution a été activée neuf fois entre le 1^{er} et le 22 janvier sur la zone de la vallée de l'Arve des suites de conditions météorologiques favorables à l'accumulation des polluants.

Toutefois, l'exposition « chronique » aux particules reste stable. La moyenne sur les 12 derniers mois de tous les sites est inférieure à la valeur limite (fixée à 40 µg/m³) et à l'objectif qualité (fixé à 30 µg/m³).

La situation est en revanche plus contrastée vis-à-vis de la recommandation de **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** (moyenne sur les 12 derniers mois). En effet malgré la baisse régulière des niveaux lors de ces dernières années, **la valeur recommandée par l'OMS** (20 µg/m³ en moyenne annuelle pour les PM₁₀) est toujours dépassée sur les sites 'Passy' (23 µg/m³) et 'Sallanches' (21 µg/m³). Elle est toutefois respectée sur les sites 'Chamonix' (16 µg/m³) et 'Les Bossons' (17 µg/m³).

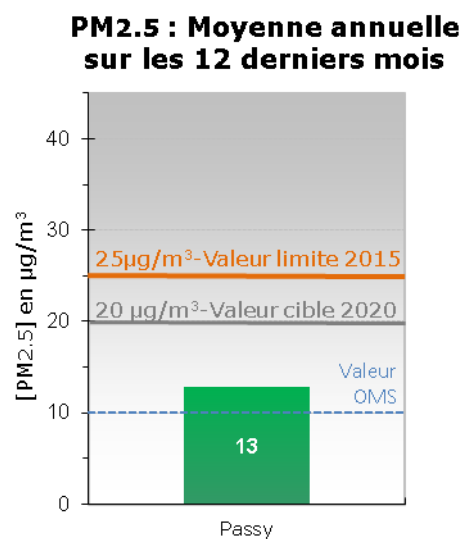
Particules en suspension (PM_{2.5})

Votre bulletin évolue avec l'apparition des données de PM_{2.5} (particules fines d'un diamètre inférieur à 2.5µm). La réglementation concernant ce polluant est la suivante :

Valeurs limites	Objectif de qualité et valeur recommandée par l'OMS	Valeur cible
En moyenne annuelle : 25 µg/m ³ depuis le 01/01/15.	En moyenne annuelle : 10 µg/m ³ .	En moyenne annuelle : 20 µg/m ³ .

Lien vers les normes nationales [\(ICI\)](#)

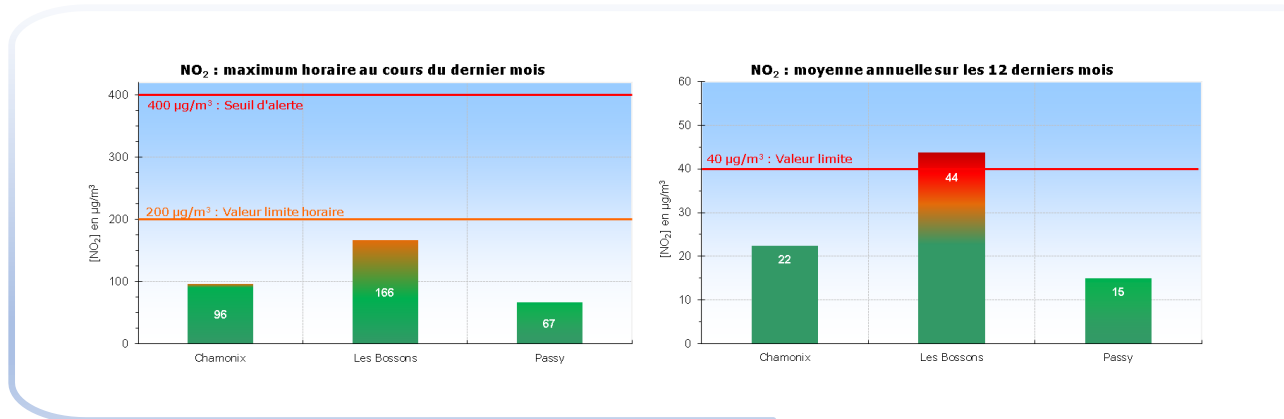
Ce polluant est mesuré uniquement sur le site de Passy.



Pour les **particules PM_{2.5}**, l'évolution de l'exposition « chronique » (moyenne sur les 12 derniers mois) est stable. De ce fait, la valeur limite annuelle est respectée sur le site de Passy depuis la mise en service de la mesure en 2016.

Vis-à-vis de la **recommandation de l'OMS** la valeur cible préconisée est de 10µg/m³ en moyenne annuelle. Cette valeur est encore dépassée malgré la baisse régulière des concentrations observée ces dernières années.

Dioxyde d'azote (NO₂)



Pour le **dioxyde d'azote**, l'**exposition « aiguë »** reste plutôt stable par rapport au mois de décembre. Le maximum journalier évolue peu et reste toujours inférieur à la limite horaire (200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an). Le plus fort maximum, légèrement inférieur à celui du mois précédent, a été enregistré sur le site 'Les Bossons'.

Concernant l'**exposition « chronique »**, la station en proximité des axes de circulation ('Les Bossons') reste encore la plus exposée au dioxyde d'azote. Les niveaux moyens sur les 12 derniers mois dépassent toujours la valeur limite annuelle (40 µg/m³ à ne pas dépasser en moyenne sur l'année).

66

Liens pratiques

Captotothèque : les premiers capteurs ont été distribués sur le territoire de la CCPMB :

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/captotheque-les-premiers-capteurs-ont-ete-distribues>

Episode de pollution de janvier 2019

- <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/episode-de-pollution-aux-particules-sur-le-bassin-lemanique-et-dans-la-vallee-de-larve>

Pour nous contacter

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – Observatoire de la Qualité de l'air

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

99